AR Prefecture
024-292401122-20260303-2026AP001-DE
Reçu le 19/03/2026

Etablissement Public Administratif

A.S.A de CELLES et LA TOUR BLANCHE
Boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord – Coulounieux
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIÉTAIRES

Séance du 03 mars 2026 à 11h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	28
Présents	9
Représentés	0
Absents	19

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 17 février 2026 s'est réunie à Celles sous la présidence de Mr Boucard Christian

Mr Leneutre Jérôme est élu secrétaire de séance.

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 11h30.

DELIBERATION N° 2026_AP_1
Objet : Election du Syndicat

Monsieur le président, rappelle que chaque année les mandats d'un tiers des membres du Syndicat arrivent à leur terme.

Ainsi, conformément aux statuts de l'ASA, les membres du Syndicat, ci-après désignés, sont renouvelables :

Mr AUTHIER Gaëtan, Mr JOUSSAIN Pierre, Mr LENEUTRE Jérôme

Il est aussi proposé de remplacer Mr GIRAUD Pierre qui a demandé le retrait de ses terres de l'ASA.

Après avoir recueilli les candidatures, et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour 9 - Voix contre : 0), décide :

- D'élire les syndics qui se sont présentés :
  - Mr AUTHIER Gaëtan
  - Mr JOUSSAIN Pierre
  - Mr LENEUTRE Jérôme
  - Mr COMIN Fabrice (en remplacement de Giraud Pierre)

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
LENEUTRE Jérôme

Le Président,
BOUCARD Christian

ASA de la Région de Celles et la Tour Blanche
Boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord
COULOUNIEIX- CHAMIERS
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

Acte rendu exécutoire compte tenu de l'affichage le ..... et de l'envoi au service de tutelle.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture
024-292401122-20260303-2026AP002-DE
Reçu le 19/03/2026

Etablissement Public Administratif

A.S.A de CELLES et LA TOUR BLANCHE
Boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord – Coulounieux
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIÉTAIRES

Séance du 03 mars 2026 à 11h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	28
Présents	9
Représentés	0
Absents	19

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 17 février 2026 s'est réunie à Celles sous la présidence de Mr Boucard Christian

Mr Leneutre Jérôme est élu secrétaire de séance.

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 11h30.

DELIBERATION N° 2026_AP_2
Objet : rapport d'activité

Le président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA24.
Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.
L'Assemblée de propriétaires, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention : 0 - Voix Pour : 9 - Voix contre : 0), décide :

- D'approuver le rapport d'activité présenté par le président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
LENEUTRE Jérôme

Le Président,
BOUCARD Christian

ASA de la Région de Celles et la Tour Blanche
Boulevard des Saveurs
Créavallée Nord
COULOUNIEIX-CHAMIERS
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

Acte rendu exécutoire compte tenu de l'affichage le ..... et de l'envoi au service de tutelle.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture
024-292401122-20260303-2026AP003-DE
Reçu le 19/03/2026

Etablissement Public Administratif

A.S.A de CELLES et LA TOUR BLANCHE
Boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord – Coulounieux
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIÉTAIRES

Séance du 03 mars 2026 à 11h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	28
Présents	9
Représentés	0
Absents	19

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 17 février 2026 s'est réunie à Celles sous la présidence de Mr Boucard Christian

Mr Leneutre Jérôme est élu secrétaire de séance.

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 11h30.

DELIBERATION N° 2026_AP_3
Objet : indemnité membres du syndicat

Le Président explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1er Juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndics ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe, le principe et le montant, pour la durée de leur mandat. Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle de :

- Pour le poste de président = 2 300 € (Mr BOUCARD Christian)
- Pour le poste de vice-Président = 300 € (Mr LENEUTRE Jerome)

Il est précisé que le président, empêché d'assurer sa mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0 - voix pour : 9 - voix contre : 0), décide - DE VALIDER cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
LENEUTRE Jérôme

Le Président,
BOUCARD Christian

ASA de la Région de Celles
et la Tour Blanche
Boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord
COULOUNIEIX- CHAMIERS
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

Acte rendu exécutoire compte tenu de l'affichage le ..... et de l'envoi au service de tutelle.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture
024-292401122-20260303-2026AP004-DE
Reçu le 19/03/2026

Etablissement Public Administratif

A.S.A de CELLES et LA TOUR BLANCHE
Boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord – Coulounieux
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIÉTAIRES

Séance du 03 mars 2026 à 11h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	28
Présents	9
Représentés	0
Absents	19

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 17 février 2026 s'est réunie à Celles sous la présidence de Mr Boucard Christian

Mr Leneutre Jérôme est élu secrétaire de séance.

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 11h30.

DELIBERATION N° 2026_AP_4
Objet : information tarification

Le président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants :

- Charges fixes : 200 € HT/ Module – appel en avril

- Charge variable : 0.12 € HT / m³ - appel en novembre

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
LENEUTRE Jérôme

Le Président,
BOUCARD Christian

ASA de la Région de Celles
et la Tour Blanche
Boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord
COULOUNIEIX- CHAMIERS
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

Acte rendu exécutoire compte tenu de l'affichage le ..... et de l'envoi au service de tutelle.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture
024-292401122-20260303-2026AP005-DE
Reçu le 19/03/2026

Etablissement Public Administratif

A.S.A de CELLES et LA TOUR BLANCHE
Boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord – Coulounieux
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIÉTAIRES

Séance du 03 mars 2026 à 11h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	28
Présents	9
Représentés	0
Absents	19

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 17 février 2026 s'est réunie à Celles sous la présidence de Mr Boucard Christian

Mr Leneutre Jérôme est élu secrétaire de séance.

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 11h30.

DELIBERATION N° 2026_AP_5
Objet : Modification du périmètre syndical

Le président informe les adhérents que deux propriétaires, membres de l'ASA, ont fait la demande de distraction de leurs parcelles du périmètre syndical :

- **Mme Dalesme Marie Christine** pour les parcelles D 0620 et A 0159 commune de Saint Pardoux de Drône.
- **L'Indivision Giraud** pour les parcelles A 390, A 391, A 392, A 394, A 395, A 396, A 397, A 398 et A 455 sur la commune de Leguillac de Cercles

Il est précisé que l'ASA à possibilité de réaffecter les 24 modules de souscription de ces parcelles à des propriétaires membres actuel de l'ASA sans impacte sur le fonctionnement hydraulique du réseau.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0 - voix pour : 9 - voix contre : 0), décide

- DE VALIDER ces demandes de distraction de parcelles du périmètre avec les conditions suivantes :
  - Que l'ensemble des modules affectés à ces parcelles soit repris en souscription pour qu'il n'y ait pas d'impact financier sur les autres membres de l'ASA.
  - Qu'en amont de la distraction des parcelles, les bornes desservant ces parcelles soient retirées et les servitudes notariées pour le passage des canalisations soient mises en place en remplacement des servitudes statutaires.
- DEMANDE au SYNDICAT d'assurer la mise en place de ces conditions avant de faire valider la distraction des parcelles lors d'une prochaine assemblée des propriétaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
LENEUTRE Jérôme

Le Président,
BOUCARD Christian

ASA de la Région de Celles et la Tour Blanche
Boulevard des Saveurs
Cré@vallée Nord
COULOUNIEIX- CHAMIERS
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

Acte rendu exécutoire compte tenu de l'affichage le ..... et de l'envoi au service de tutelle.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture
024-292401122-20260303-2026AP005-DE
Reçu le 19/03/2026

ASA de Celles-La Tour Blanche
Bd des Saveurs- Cré@Vallée Nord- Coulounieix 24060 PERI

Assemblée des propriétaires
du : 03/03/2026

Liste d'émargement

Usager - Propriétaire	*Souscriptions S1*	*Souscriptions S2*	*Signature*
BASSOULET Jean-François			
- BASSOULET Jean-François	10,00	0,00	
Total de l'usager =	10,00	0,00	
COMIN FABRICE			
- COMIN FABRICE	30,00	0,00	
Total de l'usager =	30,00	0,00	
DALESME MARIE-CHRISTINE			
- LOUIS MARIE JOSEE	4,00	0,00	
Total de l'usager =	4,00	0,00	
DUDIGNAC NICOLAS			
- DUDIGNAC NICOLAS	8,00	0,00	
- SAFER Nouvelle Aquitaine	8,00	0,00	
Total de l'usager =	16,00	0,00	
EARL DU DOMAINE FLEURI			
- PREVOST ALAIN	10,00	0,00	
Total de l'usager =	10,00	0,00	
EARL DU BOISSET			
- AUTHIER GAETAN	36,00	0,00	x Present.
Total de l'usager =	36,00	0,00	
EARL DU GREZEAU			
- FOREIX CHRISTOPHE	12,00	0,00	
Total de l'usager =	12,00	0,00	
EARL de PUYAGU			
- BOUCARD CHRISTIAN	28,00	0,00	
Total de l'usager =	28,00	0,00	
EARL MAIGNE			
- Indivision FLOUR Denis Notaire Me Danielle LAMOND	10,00	0,00	
Total de l'usager =	10,00	0,00	
EARL PUY DES GARENNES			
- ANDRIEUX JEAN-DIDIER	24,00	0,00	
Total de l'usager =	24,00	0,00	
EARL CAIGNARD			
- CAIGNARD GERARD	24,00	0,00	
Total de l'usager =	24,00	0,00	
FERME DU CHATAIN			
- FOURGEAUD LAURENT	36,00	0,00	
Total de l'usager =	36,00	0,00	

MEMO : Unité S1 = Module Unité S2 =

AR Prefecture
024-292401122-20260303-2026AP005-DE
Reçu le 19/03/2026

Usager - Propriétaire		Souscriptions S1	Souscriptions S2	Signature
GAEC DE LA TOUR				
- PETIT ERIC		16,00	0,00	
	Total de l'usager =	16,00	0,00	
GAEC DES BROUSSES				
- ETOURNEAU PHILIPPE		20,00	0,00	
	Total de l'usager =	20,00	0,00	
GAEC DE LA PICHIE				
- DUBESSET PATRICK		18,00	0,00	
	Total de l'usager =	18,00	0,00	
GAEC DU CHEVAL BLANC				
- LENEUTRE BERNARD		26,00	0,00	
- LENEUTRE JEROME		0,00	0,00	
	Total de l'usager =	26,00	0,00	
GAEC Le Jardin de Goûts				
- BORDAS RAYMOND		3,00	0,00	
	Total de l'usager =	3,00	0,00	
GIRAUD PIERRE				
- GIRAUD GILBERTE		20,00	0,00	
	Total de l'usager =	20,00	0,00	
JARRETON FRANCIS				
- JARRETON FRANCIS		12,00	0,00	
	Total de l'usager =	12,00	0,00	
JOUSSAIN DOMINIQUE				
- JOUSSAIN ALAIN		16,00	0,00	
	Total de l'usager =	16,00	0,00	
JOUSSAIN PIERRE				
- JOUSSAIN JEAN-MARIE		16,00	0,00	
	Total de l'usager =	16,00	0,00	
PICHON DAVID				
- PICHON DAVID		12,00	0,00	
	Total de l'usager =	12,00	0,00	
SARL BRUT Michel				
- BRUT MICHEL		20,00	0,00	
	Total de l'usager =	20,00	0,00	
SARL CALAMILL				
- CALEY Richard		40,00	0,00	
	Total de l'usager =	40,00	0,00	
SCEA DU MAINE				
- LACHAUD PATRICK		32,00	0,00	
	Total de l'usager =	32,00	0,00	
SCEA DE LA VALADE				
- BRUT YVES		16,00	0,00	
	Total de l'usager =	16,00	0,00	

MEMO : Unité S1 = Module Unité S2 =

AR Prefecture
024-292401122-20260303-2026AP005-DE
Reçu le 19/03/2026

Usager - Propriétaire	Souscriptions S1	Souscriptions S2	Signature
SCEA DES CABANES			
- FAGES BENJAMIN	32,00	0,00	
Total de l'usager =	32,00	0,00	
Total sur la Structure =	539,00	0,00	

MEMO : Unité S1 = Module Unité S2 =